



Le mercredi 27 septembre 2023, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 20 septembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

Présents (42) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Eric CHALMAIN, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Maxime GOURRU, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Marc FLEURET, Mme Delphine GENESTE, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT , M. Bruno PALLEAU, M. Jean-Michel FORT, M. Gilbert BLANC, Mme Christelle PALLEAU, Mme Brigitte VOITIER, M. Noël BLIN, M. Henri LORY, M. Philippe GUERINEAU, Madame Martine LACOTTE.

Délibération affichée et
exécutoire le : 29/09/2023

Excusé(s) (11) : Mme Sabine DESMAISON, M. Olivier VIGNAU. M. Roland VRILLON ayant donné procuration à M. Brice TAYON, M. Charles-Henri BALSAN ayant donné procuration à Mme Catherine DUPONT, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à Mme Monique RABIER, M. Stéphane ZECCHI ayant donné procuration à Mme Nahima KHORCHID, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Dominique TOURRES, M. Gilles CARANTON ayant donné procuration à M. Didier BARACHET, M. Didier DUVERGNE ayant donné procuration à Mme Pascale BAVOUZET, Mme Valérie LEGRÉSY ayant donné procuration à Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT , M. Ludovic RÉAU ayant donné procuration à Mme Brigitte VOITIER.

19 : Rapports d'activité 2022 : services publics délégués d'eau potable et d'assainissement des eaux usées

Dans le cadre des conventions de services publics délégués d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, l'exploitant est tenu de présenter annuellement à la collectivité délégante un rapport d'activités au titre de l'année passée.

C'est à ce titre que les rapports joints sont présentés au Conseil Communautaire.

Ces mêmes rapports seront également présentés lors d'une prochaine séance de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ils concernent les secteurs exploités par SAUR :

- Le service public d'eau potable de Châteauroux-Le Poinçonnet
- Le service public d'eau potable de Déols
- Le service public d'assainissement des eaux usées d'Ardentes-Arthon-Coings-Déols-Diors-Etrechet-Jeu-les-Bois-Luant-Mâron-Montierchaume- Saint-Maur-Sassierges Saint Germain

Ainsi que les secteurs exploités par SUEZ :

- Le service public d'eau potable d'Ardentes-Coings-Diors- Etrechet-Montierchaume
- Le service public d'assainissement des eaux usées de Châteauroux-Le Poinçonnet.

Les éléments liés à l'activité des exploitants pour l'année écoulée sont présentés en détail au sein du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement que vous avez pu approuver par ailleurs.

Il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte des rapports d'activité 2022 présentés par les exploitants pour les différents services délégués d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

Sans discussion, le Conseil communautaire prend acte .

Le Président,

La Secrétaire de séance

M. Gil AVÉROUS

Danielle BAVOUZET